

Policier municipal (h/f)



Synthèse de l'offre

Employeur :	SAINT MARTIN DE PALLIERES Hôtel de ville - place majourale 83560Saint martin de pallieres
Grade :	Brigadier-chef principal
Référence :	O083201000130456
Date de dépôt de l'offre :	07/10/2020
Type d'emploi :	Création d'emploi
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	12h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	31/12/2020
Date limite de candidature :	21/11/2020
Service d'affectation :	POLICE RURALE

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Mairies des trois communes 83560 Artigues / Esparron de Pallières / St Martin de Pallières
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Brigadier-chef principal Gardien brigadier Garde-champêtre chef Garde champêtre chef principal
Famille de métier :	Prévention et sécurité publique > Police municipale
Métier(s) :	Policier ou policière municipal

Descriptif de l'emploi :

Offre d'emploi pour un poste de Policier Municipal ou de Garde Champêtre sur trois communes voisines : Artigues, Esparron de Pallières et St Martin de Pallières. Poste crée au 12/35ème sur chaque commune = 36h/hebdo. Missions principales : toutes sujétions liées au cadre d'emploi des Policiers Municipaux ou des Gardes Champêtres. Poste à pourvoir au plus tôt

Profil demandé :

SAVOIRS :

Connaître les pouvoirs de police du maire et attributions des administrations ainsi que les pouvoirs et attributions des services de la sécurité et de la justice.

Connaître les acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention.

Appliquer les techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation.

Maîtriser le fonctionnement des administrations et établissements publics, les instances, processus et circuits décisionnels.

Appliquer les techniques et outils de communication.

SAVOIR FAIRE :

*Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention (3 communes)

*Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur

*Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats

*Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus

*Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises

*Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus

*Développer l'information et le dialogue auprès de la population

*Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli

SAVOIR ETRE :

*Faire preuve de rigueur, d'un fort esprit d'équipe, d'autonomie

*Etre disponible

*Avoir un sens aigu du service public, une bonne condition physique

*Avoir le sens de l'écoute, de la médiation, calme, et une forte maîtrise de soi

*Respecter la déontologie

*Posséder de réelles qualités relationnelles

*Avoir le sens des responsabilités

Missions complémentaires : police funéraire, sécurité aux abords de l'école maternelle et primaire située à St Martin

Mission :

* Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

* Recherche et relevé des infractions, plus particulièrement en matière de stationnement et d'urbanisme

* Rédaction et transmission d'écrits professionnels.

* Accueil et relation avec les publics.

Contact et informations complémentaires : Envoyer CV et lettre de motivation ainsi que dernier arrêté de situation administrative à la mairie de St Martin de Pallières - Mme Dauphin Geneviève Hôtel de Ville Place Majouralo 83560 St Martin de Pallières ou mairie-stmartindepallieres@orange.fr. La mairie de St Martin centralise les demandes pour les trois communes. Tél pour renseignements complémentaires : 04 94 72 80 45

Téléphone collectivité : 04 94 72 80 45

Adresse e-mail : mairie-stmartindepallieres@orange.fr

Lien de publication : www.mairie-stmartindepallieres.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.